



## Pas de contact entre heritiers

Par **monique0515**, le **26/06/2013** à **12:34**

Bonjour

voila je vous ecrit afin d'obtenir des renseignements si vous pouvez.

Ma mère est decedée en octobre 2012 et son compte en banque a ete bloqué et nous avons dut nous adresser a un notaire pour la succession.

Nous sommes 2 frères , 2 soeurs vivants et nous avons un autre frère decedé ( mais qui a 3 enfants)

Donc la somme bloquée chez le notaire doit se partager en 5 parts logiquement.

Or une de nos soeur se desiste de la succession

aucun de nous n'avont de relations avec cette soeur et le notaire nous dit ne rien pouvoir faire ???? car elle n'a pas envoyé de justificatif de domicile afin qu'il aille au tribunal.

Auparavant il nous avait demandé l'autorisation de faire parvenir un commandement par huissier ( ce que nous avons tous fait) et nous avait dit que si elle ne repondait pas au bout de 2 mois il reglerais la succession entre les 4 parts et que la sienne serait bloquée pendant 30 ans.

Maintenant il nous dit le contraire ( ne voit pas la necessité d'envoyer un acte par huissier et que tous sera bloqués pendant 30 ans? la somme a partagée est de 26 000 euros !

Merci de votre aide car on ne comprend plus les actions de ce notaire qui d'ailleurs ne nous renseigne pas souvent ou mal sur les demarches a effectuer

Avec mes remerciements

Sincères salutations

Monsieur Moratille Jean pierre